AVANT-PROPOS

Une vieille chanson populaire allemande nous dit : „Alles Neu macht der Mai“.(le mois de mai renouvelle tout). Nous n’avons malheureusement pas tout à fait réussi à publier ce numéro de notre Newsletter pour le mois de mai. Par contre, il se présente sous un aspect totalement nouveau. C’est son troisième lifting important depuis que je suis rédacteur. L’ASMT vit avec son temps et s’adapte aux nouveaux médias. Nous sommes déjà impatients du feed-back de nos membres !
Vous trouverez dans ce numéro les diverses contributions à l’Assemblée Générale de l’ASMT du mois de mars, le procès-verbal de la table ronde de l’après-midi inclus. Une chance pour tous ceux qui étaient présents de se rafraîchir la mémoire. Une chance pour tous ceux qui ne pouvaient y être de s’informer.

Que la musique joue dans chaque instant de votre vie !
Matthias C. Andenmatten Trad. DH

PROCES-VERBAL DE LA 35EME AG DE L’ASMT/SFMT

Durum... Anne Bolli invite l’AG à une improvisation vocale. Ursula Wehrli Rothe salue ensuite les membres et remercie Dorothée Hauser pour l’interprétation qui suit, et Rahel Sutter pour la rédaction du procès-verbal. Marion Morad-Marquardt, la nouvelle juriste de l’association et présente ce jour, est également saluée en tant qu’invitée. 35 membres se sont excusés. Les scrutateurs Antoine Gautier et Alexandra Pellarin comptent 23 membres ordinaires, deux membres associés, deux invités et un membre de soutien.

Un autre membre ordinaire arrivera durant le rapport de l’EMTC.

Dans la rubrique Divers, Bettina Kandé annonce la demande de fixer la date de l’AG 2017.

Approbation des ordres du jour

Les ordres du jour sont acceptés unanimement.

1. Procès-verbal de l’assemblée générale du 21 mars 2015 à Berne
(publication dans la Newsletter de juin 2015)

Le procès-verbal de l’AG 2015 est également accepté unanimement.

2. Rapport annuel 2015

Dans son rapport annuel, la présidente désigne l’année 2015 comme année des innovations (cf. rapport annuel 2015) incluant, entre autres, un changement dans le comité (démission de Rahel Sutter), le nouveau design du site web, fruit d’un travail d’équipe intense, et aussi les services de la nouvelle juriste de l’association. Elle mentionne divers événements dont celui initié par l’EMTC[1], l‘*European Music Therapy Day* 2015 qui a eu lieu pour la première fois en Suisse et le nouveau cercle de travail pour les musicothérapeutes indépendants, résultat de l’activité de l’après-midi de l’AG 2015. De plus, un rapport détaillé du comité autour de la politique professionnelle concernant le positionnement des différents diplômes de musicothérapie représentés par l’ASMT, spécialement le MAS par rapport aux art-thérapeutes DF EPS[2], est introduit. En raison de l’augmentation du nombre d’art-thérapeutes DF spécialisation musicothérapie due aux modifications dans le paysage des formations de la musicothérapie, le comité planifie une rencontre avec la CASAT[3] en 2016. Se référant au grand succès d’A. Bolli communiqué lors de l’AG 2015 concernant les négociations de conventions collectives de travail dans le canton de Vaud (cf. AG15), il a été mentionné que

[1] European Musictherapy Conference
[2] Examen Professionel Supérieur fédéral
[3] Conférence des Associations Suisses des Art-thérapeutes

davantage de musicothérapeutes sont reconnus comme tels et peuvent ainsi être mieux rémunérés. Le succès de cet engagement de longue date est applaudi par les participants.

En 2016, un questionnaire sur la profession adressé aux membres sera lancé et le site web continuera à être développé. Une session est prévue à Bâle avec le RME[4] en mai.
D'autres rapports de commissions sont annoncés et le mouvement des membres est commenté. En 2015, 9 membres associés, 14 membres ordinaires et 1 membre d'honneur ont rejoint l'association. 1 membre suspend son adhésion et 7 membres ont quitté l'ASMT. Aucune exclusion n'a eu lieu en 2015.

Le comité a mené une séance life et 8 réunions par skype en 2015. Les membres sont invités à s'engager activement.

Le rapport est accepté à l'unanimité et applaudi.

3. Rapports des commissions

EMTC (cf. Rapport EMTC)

La déléguée de l'EMTC, Bettina Kandé, annonce le prochain Congrès Européen à Vienne du 5 au 9 juillet dont presque toutes les places ont déjà été attribuées. L'Assemblée Générale de l'EMTC aura lieu à la suite du congrès. 384 dépôts d'abstracts, dont des suisses, sont proposés à travers 80 présentations et workshops. Une édition spéciale du magazine online „Approaches" a été publiée sur la situation de la musicothérapie en Europe. Pour sa deuxième édition, l'European Music Therapy Day a eu lieu dans 21 pays. En Suisse aussi, 8 évènements ont été organisés dans les semaines autour du 15 novembre. Une émission radio „100 Sekunden Wissen" sur la musicothérapie a été diffusée le 13 novembre et peut être écoutée sur le site de l'ASMT.

Le nouveau site web de l'EMTC est en construction et devrait être terminé avant le nouveau congrès.

Avec des applaudissements et un grand merci pour les efforts fournis, le rapport est unanimement accepté.

Commission éthique (cf. Rapport commission éthique)

D. Hauser lit le rapport français de la commission éthique, qui est représentée par Sabine Albin et Gabriela Scherrer.
La commission éthique n'a pas de cas à signaler pour 2015. A sa demande, une adresse de contact (ethik@musictherapy.ch) sera disponible sur le site web de l'ASMT afin que les personnes intéressées puissent s'y adresser directement.

Formation continue (cf. Rapport commission formation continue)

U. Wehrli lit le rapport de la commission pour la formation continue en l'absence de ses représentantes : Friederike Haslbeck, Monika Esslinger et Renate Nussberger. Ces personnes ont organisé une journée professionnelle fructueuse à l'hôpital universitaire de Berne (Inselspital) le 23 janvier 2016 autour du thème de la relation thérapeutique dans le contexte clinique.
Les trois membres de la commission de formation continue démissionnent, malheureusement. Une nouvelle équipe doit ainsi être formée. La présidente remercie Friederike Haslbeck pour son engagement de deux ans et Monika Esslinger ainsi que Renate Nussberger pour leur engagement d'une année.

4. Modifications des statuts (Art. 5 et Art. 22, cf. annexe)

La modification des statuts avec l'ajout d'une quatrième catégorie de membres „membres d'honneur" est acceptée unanimement et l' Art. 5 est le suivant :

[4] Registre de Médecine Empirique

Art. 5 L'ASMT est composée de :

1. a) membres ordinaires
2. b) membres associés
3. c) membres de soutien
4. d***) membres d'honneur***

Peuvent être reçus comme membres ordinaires les musicothérapeutes qui remplissent les conditions d'affiliation requises par le règlement d'admission. Ils jouissent d'un droit de vote et peuvent se déclarer "musicothérapeute ASMT".

Peuvent être membres associés des étudiants en musicothérapie et des musicothérapeutes qui ne remplissent pas à ce jour les conditions d'admission au titre de membres ordinaires. Les membres associés jouissent uniquement d'une voix consultative.

Peuvent être membres de soutien des personnes physiques ou morales qui désirent soutenir idéalement et matériellement les objectifs de l'association.

Peuvent devenir membres d'honneur les membres qui ont rendu des services particuliers à l'association. Le membre d'honneur est exonéré de la cotisation annuelle, sinon, le statut du membre en question reste inchangé.

Ruth Lutz Wirz et Heidi Fausch ont été récompensées pour leur engagement de longue date au sein de l'ASMT avec le titre de membres d'honneur.

Sabine Albin explique la modification de statuts Art. 22. U. Wehrli explique la petite différence dans le texte par rapport à la version dans l'invitation à l'AG. L'AG accepte unanimement la modification proposée. Voici la nouvelle version de l'**Art. 22** :

Art. 22 La commission d'éthique est composée des personnes suivantes :

1. a) ***au moins*** trois membres ordinaires de l'association, n'appartenant pas en même temps au comité
2. b) ***au moins une personne*** non-membre de l'association

Le mandat est de 3 ans et la réélection est possible.

La commission d'éthique se constitue elle-même, choisissant son président parmi ses membres appartenant à l'association. Les devoirs de la commission d'éthique sont définis dans un règlement. Le délai de prescription d'un acte jugé comme une transgression du code éthique est de trois ans.
Les transgressions du code éthique qui sont en même temps des infractions de droit pénal, ont un délai de prescription selon le code pénal alors en vigueur.

5. Comptes annuels 2015 / Rapport du bureau des contrôles / Quitus accordé au comité

Le caissier, M. Andenmatten, commente le changement dans les prestations sociales et les postes matériel de bureau. Le budget de la commission formation continue n'a pas été utilisé étant donné que la journée professionnelle a eu lieu début 2016. Les provisions pour la politique professionnelle seront transférées sur l'année 2016 étant donné que les pertes calculées ont été plus basses que budgétisés. Les avoirs de l'association s'élèvent, en décembre 2015, à CHF 59'174.83. Les coûts de traduction bas sont dus au fait que D. Hauser prend en charge beaucoup de travail de traduction dans le cadre de son contrat. Son pourcentage de travail a été légèrement augmenté.

M. Andenmatten lit le rapport de révision de Marcel Stemmer qui invite l'AG à décharger le comité.

D. Hauser lit le rapport de révision de Katharina Binetti qui s'exprime également positivement au sujet des comptes.

L'AG accepte unanimement les comptes annuels.

6. Elections : Comité

Démission / départ de Rahel Sutter

R. Sutter se livre à une brève rétrospective des quatre dernières années de travail du comité. Le comité remercie R. Sutter pour son engagement.

Anciens du comité : Matthias Andenmatten, Anne Bolli

Les positions de M. Andenmatten et d'A. Bolli dans le comité sont confirmées à l'unanimité par l'AG.

Nouveaux membres : Oliver Posch, Jacqueline Stohler

Les nouveaux candidats du comité, Oliver Posch et Jacqueline Stohler, se présentent et sont, l'un après l'autre, unanimement élus et applaudis.

7. Election présidente : Ursula Wehrli Rothe

M. Andenmatten mène la réélection unanime d'U. Wehrli et la remercie. Le calme et la patience dont elle fait preuve dans son engagement infatigable sont admirables.

8. Election réviseurs

Fabian Müller se présente. Il est élu unanimement et également applaudi.

M. Stemmer est également réélu unanimement en tant que réviseur externe.

9. Cotisations

La fixation des cotisations des membres (CHF 200.-/100.-, aucun changement) est également acceptée unanimement.

10. Budget 2016

Le site web est pourvu de CHF 2'000 en raison du nouveau Newsletter tool. Le poste de la commission éthique est plus élevé que l'année dernière en raison de la provision de la formation continue.
S. Lutz et B. Kandé demandent pourquoi le poste de politique professionnelle est réduit et n'est pas maintenu au budget de l'année précédente de CHF 4'000.-. Avec un budget plus élevé, la signification et l'importance de la politique professionnelle actuelles seraient mises en avant. M. Andenmatten explique que les provisions de l'année précédente sont non résolues. L'augmentation du comité et de son coaching sont à calculer dans l'investissement supplémentaire dans la politique professionnelle.
R. Ursprung soumet toutefois la proposition de laisser le montant pour la politique professionnelle à CHF 4'000.-. La proposition est acceptée par l'AG avec deux abstentions.
Le poste journée professionnelle doit être retravaillé étant donné qu'il devra être calculé en 2016. L'AG accepte le budget unanimement avec les changements des postes journée professionnelle et provision.

11. Nouvelle juriste de l'association : Marion Morad-Marquardt, licenciée en droit et avocate MBA HSG

M. Morad-Marquardt se présente brièvement. Après des études de droit, le brevet d'avocat et le MBA en économie, elle ouvre son propre cabinet.

12. Nouveau site Internet

Astrid Lorz suggère que l'année de naissance ne soit pas sur la liste actuelle des thérapeutes.

B. Kandé demande à qui adresser les questions concernant la page web. Le secrétariat est chargé de cela.

13. Divers

B. Kandé suggère de planifier la prochaine AG avec plus d'une année d'avance.
L'AG 2017 aura lieu le 11 mars et l'AG 2018 aura lieu le 10 mars.
La présidente clôt l'AG 2016 à 12h précises.

Berne, le 12 mars 2016

La présidente
Ursula Wehrli Rothe

Pour le procès-verbal
Rahel Sutter, trad. MB

RAPPORT ANNUEL 2015

Chers membres,
Il est à nouveau temps de rédiger et présenter le rapport annuel de notre association. 2015 a été une année riche en évènements et nouveautés. Le comité a été actif à différents niveaux avec le soutien de Dorothée Hauser dans le secrétariat de l'ASMT.

J'aimerais tout d'abord annoncer une nouvelle concernant le comité. Rahel Sutter va malheureusement le quitter lors de l'assemblée générale d'aujourd'hui. Son départ sera officialisé plus tard. L'engagement enthousiaste de Rahel nous manquera tant que nous avons décidé de la remplacer à double. Nous nous réjouissons de pouvoir vous proposer au vote, aujourd'hui, deux nouvelles candidatures au comité: Jacqueline Stohler et Oliver Posch.
Rahel Sutter est aussi en charge de la commission de la communication. J'en viens donc à la nouveauté la plus importante de l'année dernière, notre nouveau site web. Vous l'avez certainement tous déjà utilisé. Rahel Sutter a investi de nombreuses heures de travail, avec Christian Kloter et le soutien d'un informaticien, afin que le nouveau site web transmette une image professionnelle de notre association vers l'extérieur et soit attrayant et facile d'utilisation pour les membres. Tous les textes allemands ont été actualisés par le comité actuel et moi-même. Les textes français ont été actualisés par A. Bolli et D. Hauser. Ch. Kloter a également préparé une affiche et un flyer pour l'ASMT avec le même design que le site web. Les deux ont été utilisés pour la première fois lors de notre symposium à Berne et peuvent aussi être utilisés par nos membres lors de futurs évènements publics. Un grand merci à Rahel, Christian et mes collègues du comité, y compris D. Hauser, pour leur énorme engagement.
A l'avenir, D. Hauser sera aussi responsable de la mise à jour du site web. Les tâches de R. Sutter seront reprises par un des nouveaux membres du comité.
Un autre évènement de la commission de la communication, la deuxième **European Music Therapy Day**, a eu lieu le 15 novembre 2015 avec comme slogan *Let's play !* En collaboration avec l'EMTC et l'ASMT (A. Bolli, R. Sutter), les membres ont entrepris diverses activités durant lesquelles la musicothérapie a été présentée au public. Plus de précisions figurent dans le rapport de Bettina Kandé (EMTC).
La nécessité de développer un meilleur réseau ainsi qu'une image unifiée pour les musicothérapeutes indépendants a été soulevée lors de l'atelier de l'après-midi de la dernière assemblée générale. Ce point a été pris en considération depuis. A. Bolli et R. Sutter ont créé une plateforme d'échange pour les indépendants découlant sur une première rencontre durant laquelle un nouveau groupe de travail a été créé.
Pour le soutien juridique de l'association, Marion Morad, licenciée en droit et avocate MBA HSG, succède à Vera Challand. Elle est présente à la séance d'aujourd'hui et se présentera elle-même par la suite.
Dans le cadre du processus de professionnalisation de la communication de notre association, nous prévoyons une journée „stratégie" avec le coach Marc Berger et le nouveau comité.
Une image professionnelle claire et visible est essentielle pour une politique professionnelle positive. C'est le sujet que j'aimerais aborder maintenant. A. Bolli et moi-même sommes en

charge de la commission de politique professionnelle.
Plusieurs changements ont eu lieu dans le cadre de la politique de santé. Ceux-ci ont également des conséquences sur notre politique professionnelle. Actuellement, la tendance est à la reconnaissance des professions et à la réglementation des diplômes. Pour cette raison, l'ASMT s'était déjà décidée à soutenir le MAS en musicothérapie clinique de la ZFH lors d'une assemblée générale extraordinaire en 2006. Entretemps, une grande partie de nos membres détiennent ce titre. La décision de l'époque de soutenir le MAS plutôt que la CASAT avec son diplôme d'art-thérapeute DF est un sujet sensible. La coexistence des deux représente encore aujourd'hui un grand défi. La CASAT s'engage activement à différents niveaux pour le diplôme d'art-thérapeute DF. Nous avons constaté que la CASAT a discrédité le MAS en musicothérapie clinique à plusieurs reprises. Afin de rétablir une coexistence loyale, nous avons cherché à rétablir le contact avec la ZHdK et la CASAT. Etant donné qu'aucune date pour une rencontre entre l'ASMT, la ZHdK et la CASAT n'a été trouvée en 2015 et que des informations concernant la comparaison des titres du diplôme d'art-thérapeute DF et du MAS en musicothérapie clinique sur le site de la CASAT sont incorrectes et alourdissent le climat, l'ASMT a décidé d'attendre une rencontre bilatérale entre la direction des études du MAS de la ZHdK et la CASAT avant de prendre une décision. Un nouveau développement est également à signaler dans ce contexte. Dix ans après la décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire de 2006, le Forum de formation continue en musicothérapie (en allemand : Forum Musiktherapeutischer Weiterbildung Schweiz, FMWS) a décidé de devenir prestataire de module pour l'Examen Professionnel Supérieur du diplôme art-thérapeute DF, spécialisation musicothérapie, de la CASAT. A l'avenir, il y aura donc davantage d'art-thérapeutes DF avec une spécialisation en musicothérapie sur le marché.
Il en résulte que l'ASMT, en tant que représentante de tous ses membres, cherche à soigner la collaboration entre les différentes filières de formations en musicothérapie en Suisse et se trouve régulièrement tiraillée entre les différents intérêts. Ceci nous a poussé à organiser une table ronde avec les directions des études suisses l'après-midi de l'assemblée générale afin d'inclure nos membres et de les informer de manière transparente.
Dans le domaine de la politique professionnelle, nous avons également préparé une lettre informative qui référencie les différents diplômes reconnus par l'ASMT pour aider les institutions lors de recrutements. Cette lettre sera accessible sur notre site web, elle pourra être téléchargée et sera prochainement envoyée aux institutions.
Nous avons récemment aussi été actifs dans les Grisons pour des activités de lobbying sur demande du ssp/vpod-grischun et nous avons soumis une réponse à la consultation de la nouvelle loi sur la santé dans les Grisons. Dans ce contexte, nous avons découvert le registre national des professions de la santé NAREG de la Croix-Rouge (mandatés par le CDS[5]) qui se base sur l'accord intercantonal sur la *reconnaissance des diplômes dans le domaine de la santé*. Nous allons nous renseigner auprès de la CDS s'il est possible d'être inclus dans cet accord intercantonal.
A. Bolli rapporte de Suisse romande que les classes salariales atteintes dans le canton de Vaud dans le cadre des nouvelles conventions collectives de travail des secteurs santé et social apportent davantage de visibilité et permettent à certain(e)s musicothérapeutes d'être mieux rémunéré(e)s.
Nous apprendrons en mai ce qui se passe dans le domaine des travailleurs indépendants et du RME. Sandra Lutz et moi-même avons été invitées à une séance du RME autour des futurs numéros de méthodes en tant que représentantes de l'ASMT.
La dernière tâche officielle de R. Sutter au sein du comité de l'ASMT sera de collecter et d'analyser des informations sur la profession par un questionnaire dont les évaluations/résultats seront accessibles aux membres de l'ASMT.
La commission de la Newsletter rapporte que trois Newsletter de l'ASMT, rédigées par Matthias Andenmatten, ont été publiées. Son design sera professionnalisé comme le nouveau site web 2016. Les contributions de fonds, les rapports de symposia, les nouveaux projets de recherche, etc., sont toujours les bienvenus.
La commission de formation continue, avec Friederike Halsbeck, Monika Esslinger et Renate

[5] Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé

Nussberger, a organisé une intéressante journée de rencontre de l'ASMT à Berne sur le sujet „La façon dont tu me rencontres – formes de rencontres thérapeutiques dans le contexte clinique" (en all. : „Wie du mir begegnest – therapeutische Beziehungsgestaltung im klinischen Kontext"). 80 participant(e)s se sont inscrits dont de nombreux de Suisse romande. Ce nombre est réjouissant. Le rapport suivra plus tard. Les trois organisatrices de la commission de formation ne continuent malheureusement pas. Un grand merci pour leur engagement. Nous recherchons actuellement 2-3 nouvelles personnes en charge de cette commission pour la prochaine journée professionnelle fin 2017.
Bettina Kandé-Staehelin, déléguée de l'EMTC, nous rapportera par la suite les échanges et les évènements des autres pays européens.
La commission d'admission se réjouit de la croissance de l'association en 2015 avec 14 nouveaux membres ordinaires et 9 membres associés. 8 membres ont démissionné, 1 a suspendu son adhésion et personne n'a été exclu. Nous comptons ainsi actuellement 262 membres au total.

Suspension d'adhésion

1. Leitgeb, Margareth 2015/2016

Démissions

1. Chollet, Aline
2. Crivellotto, Lucio
3. Macherel, Pascale
4. Pedroli, Ariane
5. Riniker, Regula
6. Robert-Grandpierre Christine
7. Schneider, Brigitte

Adhésions
Ordinaires

1. Anderes, Regula
2. Beyeler, Sonja
3. Cervini, Teresa
4. Edlinger, Patrizia
5. Galli, Corinne
6. Hellemann Karin
7. Iseli, Brigitta
8. Keller, Peter
9. Kronabitter-Oehri, Denise
10. Mathys, Monic
11. Mayer, Linda
12. Pfister, Barbara
13. Schaub Gutjahr Daniela
14. Triet, Tanja

Associés

1. Bottone, Antonio
2. Esperti, Antonio
3. Glanzmann, Karin
4. Gschwind, Heidi
5. Kauflin Christoph
6. Moeglin, Clotilde
7. Ramette-Schneider Diana

8. Russo, Diandra
9. Stucki, Karin

Membres d'honneur

1. Lutz-Wirz, Ruth

En plus d'innombrables échanges de courriels, d'appels, de discussions et de séances avec différents groupes, le comité s'est réuni l'année dernière lors d'une retraite à Wilchingen, chez D. Hauser, et a mené 8 conférences téléphoniques par Skype.
Un grand merci à mes collègues du comité et à notre secrétaire, D. Hauser, pour cette collaboration enrichissante, vive et toujours productive.
Le secrétariat reçoit presque quotidiennement des e-mails de membres germanophones ou francophones, mais aussi de personnes externes à l'association, qui nous contactent au sujet de problématiques de politique professionnelle liées à la musicothérapie : formations, mise en relation avec des thérapeutes ou des places de stage, articles de journaux ou travaux de maturité. Cet échange anime notre vie associative et contribue aux relations publiques. J'aimerais aussi vous inviter cordialement à continuer à participer activement à l'ASMT et à ses évènements.

Ursula Wehrli Rothe Trad. MB

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015/2016 EUROPEAN MUSIC THERAPY CONFEDERATION, EMTC

L'European Music Therapy Confederation compte actuellement 29 pays membres ; en janvier 2016, Israël est devenu membre ordinaire (membre observateur jusque-là).
La prochaine assemblée générale aura lieu les 4 et 5 juillet à Vienne et sera suivie du 5 au 9 juillet par la **10ème conférence internationale de musicothérapie** organisée par l'EMTC sous le titre „*A Symphony of Dialogues*". Avec 384 abstracts provenant de 42 pays du monde entier, le nombre de candidatures est en dessus de la moyenne. Pendant les trois jours et demi de la conférence, environ 80 présentations, workshops et discussions (*round tables*) seront organisés. Je me réjouis que plusieurs projets suisses aient été acceptés par le comité scientifique.
Le programme détaillé de la conférence sera en ligne fin mars (voir lien ci-dessous).
www.emtc2016.at

Une édition spéciale de la revue de musicothérapie „*Approaches*" portant le titre „***Music Therapy in Europe: Paths of Professional Development***" a été rédigée en 2014 en collaboration entre l'EMTC et la revue de musicothérapie „*Approaches*". L'édition spéciale portant le titre „*Music Therapy in Europe: Paths of Professional Development*" est disponible en ligne depuis juillet 2015. Elle porte sur l'état actuel de la pratique et de la formation musicothérapeutique dans les pays membres de l'EMTC ainsi que sur des thèmes actuels de la politique professionnelle et d'enseignement de la musicothérapie en Europe.
Elle peut être téléchargée gratuitement sous le lien ci-dessous.
http://approaches.gr/special-issue-7-1-2015/

Autour du 15 novembre 2015 a été organisé dans toute l'Europe la deuxième journée européenne de musicothérapie sous le titre „*Let's play!*". Le premier *European Music Therapy Day* avait été initié en 2014 par le délégué néerlandais à l'EMTC, Albert Berman et l'association de musicothérapie néerlandaise. Pour cette deuxième édition, des événements ont été organisés par des collègues musicothérapeutes dans 21 pays de toute l'Europe – l'Allemagne, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Grèce, la Grande-Bretagne, la Hongrie, l'Islande, l'Italie, le Luxemburg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la République tchèque, la Suède, la Suisse. En outre, avec Israël, la Roumanie et la Russie, trois

pays qui ne sont pas membres de l'EMTC ont participé à l'évènement (Israël est devenu membre peu de temps après, en janvier 2016).
Pour la première participation suisse à l'European Music Therapy Day, nous avons traduit le flyer en français et en allemand et des projets ont eu lieu dans huit localités différentes :

• Baden: Atelier für Musiktherapie Mäder - Kloter - Roelcke (Christian Kloter)
• Genève: Atelier vocal et musicothérapie Envol en voix (Anne Bolli)
• Horgen: Atelier Klangspur (Esther Kohler - Rachel Gotsmann)
• Interlaken: Spital Interlaken (Benjamin Schwarz)
• Luzern: MusiKing Studio (Maria Samara)
• Kilchberg: Sanatorium Kilchberg (Rahel Sutter)
• Zürich: Zürcher Hochschule der Künste ZHdK (Sandra Lutz, Beate Roelcke)

En plus, Christian Kloter a su initier une émission d'information sur la musicothérapie à la radio SRF «100 Sekunden Wissen» qui a été diffusée dans le cadre de l'EMTDay le 13 novembre. L'émission peut être écoutée sur la page web de l'ASMT (rubrique « média »).

Je remercie le comité de l'ASMT (notamment A. Bolli et R. Sutter) ainsi que tous les collègues qui ont participé.
Nouveau site web de l'EMTC : tandis que le site internet de l'ASMT a reçu une belle nouvelle robe grâce au travail inlassable de R. Sutter et de Ch. Kloter, le site web de l'EMTC est toujours sous construction et attend son entrée en scène - nous espérons au plus tard lors de la conférence à Vienne. Dans les coulisses, le projet progresse lentement mais de manière prometteuse.

Berne, le 12 mars 2016 Bettina Kandé-Staehelin

RAPPORT ANNUEL 2015 DE LA COMMISSION ÉTHIQUE DE L'ASMT

En 2015, la CE n'a pas été sollicitée pour avis, ni saisie pour un cas litigieux.

La CE s'est réunie trois fois pendant l'année 2015.

La CE a accueilli deux nouveaux membres et apprend à fonctionner dans sa nouvelle composition.

Avec le comité, la CE a réfléchi à la manière de faire correspondre le nombre de membres de la commission tel que proposé dans les statuts avec la réalité des faits qui s'est établie depuis plusieurs années. C'est pourquoi l'AG sera appelée à un vote sur ce sujet plus tard dans cette séance.

Une réflexion permanente est en cours au sein de la CE pour rendre le thème de l'éthique plus vivant dans l'activité professionnelle des membres de l'ASMT.

Par exemple, nous avons constaté qu'actuellement il n'existe nulle part, sur le site de l'ASMT, une possibilité de joindre directement la CE. Une adresse mail va donc être créée : ethik@musictherapy.ch, qui figurera en bonne place sur le site, pour que toute personne - professionnel, patient, famille ou autre - puisse s'adresser à la commission pour des renseignements, des questions, exposer un problème, etc.

La CE va continuer à communiquer avec les membres à travers la newsletter, et un projet de blog ou équivalent est à l'étude.

Genève, février 2016 Nicole Droin

RAPPORT DE LA COMMISSION ASMT DE FORMATION CONTINUE

Journée de formation continue annuelle „La façon dont tu me rencontres – la relation thérapeutique dans le contexte clinique“ du 23 janvier 2016, hôpital universitaire Inselspital, Berne

Cette année, la journée de formation continue annuelle de l'ASMT a été organisée par Friederike Haslbeck, Renate Nussberger et Monika Esslinger et pour la première fois menée en coopération avec une institution. C'est l'hôpital universitaire Inselspital de Berne qui nous a accueillis. Le département de néonatologie, sous la direction du Prof. Dr. méd. Matthias Nelle, a aimablement mis à notre disposition l'auditoire Langhans. Dans son discours de bienvenue, le Dr. Nelle a mentionné d'emblée l'intérêt et l'estime qu'il porte à la musicothérapie au sein de l'hôpital. Il a lui-même fait des recherches dans le domaine de la médecine musicale et connaît l'importance et l'efficacité de la musicothérapie dans le développement d'enfants prématurés.

Le sujet du jour de la relation thérapeutique dans le contexte clinique a été abordé par un large spectre de disciplines différentes :

La Dr. Pédo-psychiatre Nadia Bruschweiler-Stern, directrice du Centre Brazelton à Genève, pose la relation toute neuve entre parents – enfant et le rôle du clinicien au centre de son travail. Elle a démontré à l'aide d'exemples vidéo bien parlants à quel point les malentendus s'installent très tôt après la naissance entre les parents et leur enfant ; elle a montré comment l'emploi de ce qui s'appelle l'échelle Brazelton peut aider à reconnaître des moments importants chargés de sens (Moments de Rencontre Néonatale) entre la mère, le père et l'enfant, et peut aider également à soutenir les parents dans le fait de développer leur propre répertoire de relations avec leur enfant. Ceci peut prévenir efficacement l'apparition de troubles relationnels et du développement.

Dans le second exposé, la Dr. phil. Barbara Gindl s'est penchée sur les éléments essentiels d'une musico-psychothérapie efficace à long terme. Les exemples sous forme d'images et de vidéo issus de sa riche expérience clinique dans la psychosomatique des enfants et adolescents ont expliqué le terme de résonance émotionnelle et son importance dans la relation thérapeutique. Les exemples faisaient le lien avec le premier exposé et rendaient visibles les répercussions psychosomatiques et leur traitement chez des enfants en bas âge.

Le Docteur Tripp-Trapp, le clown de l'hôpital, attendait les participants après le repas de midi pour sa contribution interactive. Son intervention a rendu de façon très vivante et palpable la préparation d'un clown hospitalier à sa rencontre avec le patient, mais aussi sa propre attitude face à son travail, sa présence, son ouverture, son humour et sa sérénité.

Finalement, c'est le Dr. méd. Dr. phil. Daniel Sollberger qui a fait le lien avec le patient adulte. Un extrait de film („*Good will Hunting*“, 1997) a permis au chef de la clinique de psychiatrie d'adultes de Bâle-Campagne d'expliquer différentes attitudes et dispositions à avoir dans un travail relationnel thérapeutique en psychiatrie d'adultes.

Pour finir, la table ronde sous la direction d'Astrid Lorz-Zitzmann a donné lieu à une discussion ouverte. Les conditions spéciales du travail musicothérapeutique à l'hôpital étaient au centre des échanges.

Nous espérons que cette journée aura procuré à tous les participants un enrichissement durable de leur vie professionnelle. Les excellentes traductions simultanées d'Astrid Krüger et de Benjamin Ilschner y ont certainement contribué, de même que les intermèdes musicaux habités des étudiants en musicothérapie Markus Schönenberger et Urs Guidolin.

Bâle, février 2016 Monika Esslinger, trad. DH

NOUVELLE JURISTE

Marion Morad exerce sa profession depuis 25 ans. Elle a son étude privée à Zurich depuis une dizaine d'années. Sa spécialisation est le droit commercial, incluant le droit du travail et de distribution (Morad, Bürgi & Partner). Avant son travail en tant qu'indépendante, elle a travaillé en économie, en dernier comme responsable du service de droit dans une entreprise. Elle se réjouit de son mandat comme juriste dans notre association.

NOTRE COLLÈGUE MARIANNE GRASSELLI MEIER PUBLIE UN LIVRE

Chers collègues
J'ai la grande joie de vous annoncer la sortie de mon livre qui paraîtra au courant du mois de juin. J'ai l'opportunité d'être la 3e auteure de la collection "*Eveil du féminin, rituels de femmes*". Le titre du livre : "*Rituels de femmes pour s'épanouir au rythme des saisons*". J'accompagne des personnes en recherche de rituels personnalisés depuis plus de 15 ans et ce manuel, très pratique, a comme intention de se reconnecter avec le cycle des saisons.
A côté de ma formation de musicothérapeute je pratique l'écothérapie. Elle a pour but de remettre la personne en lien avec son environnement, dans un esprit de gratitude, et selon moi, d'intimité complice avec la Nature. Le processus vise à donner du sens et du lien, lorsque la personne se sent "étrangère" à sa propre vie, séparée, coupée, vide. Cette thérapie s'allie à ma pratique de musicothérapeute ; la musique fait partie des rituels que je co-crée. Elle fait partie de la préparation, de la prise de conscience des besoins. Elle accompagne le rituel, puis permet une intégration en profondeur du vécu initiatique. J'ai complété la pratique de ces rituels par des suggestions musicales ainsi qu'une discographie.
Je suis heureuse de pouvoir partager, dans ce livre, des pratiques simples que chacun peut réaliser dans son quotidien, seul ou en groupe. Vous pourrez y trouver de nombreuses pistes pour accompagner votre clientèle. Ces éco-rituels sont aussi une possibilité de faire face à la multi-culturalité ; nous pouvons difficilement connaître et pratiquer les rites si différents et complexes des communautés qui vivent à nos côtés. Co-créer des cérémonies en lien avec la Nature peut permettre de "nous" retrouver, d'appartenir à un même paysage, tant naturel qu'humain.
Je vous remercie de faire un tout bel accueil à ce livre, qui, par ailleurs, est de toute beauté grâce aux illustrations de la peintre chilienne Sonia Koch. Merci d'en parler autour de vous, de l'offrir... son contenu demande à être vécu et nous sommes, vous comme moi, des êtres "d'expériences". Enfin je vous informe que parallèlement à sa parution, je mets en place une Formation de praticien en rituels au sein de l'Ecole d'art-thérapie Creavie, qui débutera en avril 2017: site www.ecorituels.ch .

Je vous souhaite de belles inspirations !
Marianne Grasselli Meier www.espritdefemme.ch

FREIES MUSIKZENTRUM MÜNCHEN
Programme automne/hiver 2016/2017

21.10.-22.10.2016 (nur für MusiktherapeutInnen)
Rock/Pop Bandworkshop
Leitung: Michael Metzger, Axel-Helge Orlovius

28.10.-30.10.2017 (nur für Musiktherapeuten)
Supervision Musiktherapie mit Kindern und Jugendlichen
Leitung: Sandra Lutz Hochreutener

04.11.-06.11.2016
Spuren im Leben - Eine Spurensuche mit Musik, Bild und Maske
Leitung: Malou Eberspächer

19.11.2016
Musiktherapeutische Ansätze in der Onkologie
Leitung: Richard Löhr

25.11.-27.11.2016
Phänomenologisch-systemische Aufstellungsarbeit und Musiktherapie
Leitung: Prof. Dr. Tonius Timmermann

09.12.-11.12.2016
Körper-Atem-Musik
Leitung: Prof. Dr. Tonius Timmermann, Gabriele Engert-Timmermann

11.02.-12.02.2017
Musiktherapeutische Spiele –Spielen in der Musiktherapie
Leitung: Hanns-Günter Wolf

11.03.-12.03.2017 (nur für MusiktherapeutInnen)
Music as a driving force in Therapy
Leitung: Mary Laqua, Sarah Johnson

Conférence
10.03.2017
New Horizons in Music Therapy
From Psychosocial-based Music Therapy to Neurologic Music Therapy (NMT) - A Paradigm Shift
Leitung: Mary Laqua, Sarah Johnson

***Dreiteilige Seminarreihe* 2017**
Eltern Säugling/Kleinkind Musiktherapie (nur für MusiktherapeutInnen)
19.05.-21.05.2017, 28.07.-30.07.2017, 07.10.-08.10.2017

Leitung: Ute Rentmeister/ Ursula Herpichböhm, Dr. Gitta Strehlow, Katrin Stumptner/ Cornelia Thomsen
Inscription 24.04.2017

Zusatzqualifikationen
07.10.-09.10.2016, 03.02.-05.02.2017, 05.05.-07.05.2017 14.07.-16.07.2017
(nur für MusiktherapeutInnen und LehrerInnen)
Trommelpower - Gewaltprävention und soziale Integration mit Musik
Leitung: Dr. Andreas Wölfl, Yoshihisa Kinoshita, Dr. med Thomas Boetsch

19.04.-23.04.2017 and 02.11.-05.11.2017
only for music therapists and teachers
Drum-Power
Violence Prevention, Social Integration and Empowerment through music
Leitung: Dr. Andreas Wölfl, Henrike Roisch, Yoshihisa Kinoshita

03.03.-05.03.2017
25. Musiktherapie-Tagung Jubiläumsveranstaltung
Musik in Therapie und Medizin
Leitung: Dr. Monika Nöcker-Ribaupierre
Inscription: 05.02.2017

Inscriptions: Freies Musikzentrum e.V., Ismaninger Str. 29, D-81675 München
Tel.: 0049/89-414247-0 (Fax: -60), info@freies-musikzentrum.de,
www.freies-musikzentrum.de